

**CADRE D'EMPLOIS DES ATTACHÉS TERRITORIAUX**

**Liste d'aptitude  
pour l'accès au cadre d'emplois des attachés territoriaux  
- grade d'attaché -**

**- Année 2024 -**

LE PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL DE LA CREUSE

VU le Code général de la fonction publique ;

VU les articles L522-1 à L522-5 et L522-23 à L522-31 du Code général de la fonction publique ;

VU le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale notamment les articles 21, 22 et 24 ;

VU le décret n°2006-1695 du 22 décembre 2006 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux cadres d'emplois des fonctionnaires de la catégorie A de la fonction publique territoriale ;

VU le décret n°87-1099 du 30 décembre 1987 portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux ;

VU l'arrêté n°2021-215 en date du 16 décembre 2021 portant sur les lignes directrices de gestion après avis des membres du Comité Technique compétent ;

**A R R E T E**

**Article 1** : La liste d'aptitude au titre de la promotion interne pour l'accès au cadre d'emplois des attachés territoriaux - **grade d'attaché** - est arrêtée comme suit :

- **CREMIER Béatrice**
- **DESROCHES Maryline**
- **LASSAUNIERE Christine**
- **LEFORT Florence**

**Article 2** : M. le Directeur Général des Services du département est chargé de transmettre ampliation du présent arrêté à M. le Préfet de la Creuse et à M. le Président du Centre de Gestion de la Creuse.

FAIT A GUERET, le 11 juillet 2024  
LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

  
Valérie SIMONET

Direction des Ressources Humaines  
Service Gestion Administrative  
**AR 2024-2691**

**CADRE D'EMPLOIS DES ATTACHÉS TERRITORIAUX DE CONSERVATION DU PATRIMOINE**

**Liste d'aptitude  
pour l'accès au cadre d'emplois des attachés territoriaux de conservation du patrimoine  
- grade d'attaché de conservation du patrimoine -**

**- Année 2024 -**

LE PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL DE LA CREUSE

VU le Code général de la fonction publique ;

VU les articles L522-1 à L522-5 et L522-23 à L522-31 du Code général de la fonction publique ;

VU le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale notamment les articles 21, 22 et 24 ;

VU le décret n°2006-1695 du 22 décembre 2006 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux cadres d'emplois des fonctionnaires de la catégorie A de la fonction publique territoriale ;

VU le décret n°91-843 du 2 septembre 1991 portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux de conservation du patrimoine ;

VU l'arrêté n°2021-215 en date du 16 décembre 2021 portant sur les lignes directrices de gestion après avis des membres du Comité Technique compétent ;

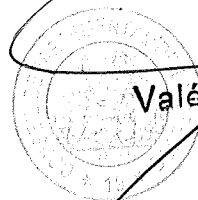
**A R R E T E**

**Article 1** : La liste d'aptitude au titre de la promotion interne pour l'accès au cadre d'emplois des attachés territoriaux de conservation du patrimoine - **grade d'attaché territorial de conservation du patrimoine** - est arrêtée comme suit :

**- DE LA BROSSE Bénédicte**

**Article 2** : M. le Directeur Général des Services du département est chargé de transmettre ampliation du présent arrêté à M. le Préfet de la Creuse et à M. le Président du Centre de Gestion de la Creuse.

FAIT A GUERET, le 11 juillet 2024  
LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL



Valérie SIMONET

Direction des Ressources Humaines  
Service Gestion Administrative  
**AR 2024-2692**

**CADRE D'EMPLOIS DES INGENIEURS TERRITORIAUX**

**Liste d'aptitude  
pour l'accès au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux  
- grade d'ingénieur -**

**- Année 2024 -**

LE PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL DE LA CREUSE

VU le Code général de la fonction publique ;

VU les articles L522-1 à L522-5 et L522-23 à L522-31 du Code général de la fonction publique ;

VU le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale notamment les articles 21, 22 et 24 ;

VU le décret n°2006-1695 du 22 décembre 2006 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux cadres d'emplois des fonctionnaires de la catégorie A de la fonction publique territoriale ;

VU le décret n° 2016-201 du 26 février 2016, modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux et l'ensemble des dispositions statutaires applicables à ce cadre d'emplois ;

VU l'arrêté n°2021-215 en date du 16 décembre 2021 portant sur les lignes directrices de gestion après avis des membres du Comité Technique compétent ;

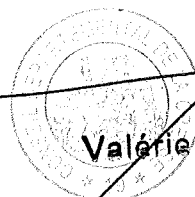
**A R R E T E**

**Article 1** : La liste d'aptitude au titre de la promotion interne pour l'accès au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux - **grade d'ingénieur** - est arrêtée comme suit :

**- IRIBARNE Florent**

**Article 2** : M. le Directeur Général des Services du département est chargé de transmettre en copie l'ampliation du présent arrêté à M. le Préfet de la Creuse et à M. le Président du Centre de Gestion de la Creuse.

FAIT A GUERET, le 11 juillet 2024  
LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL



**Valérie SIMONET**

**CADRE D'EMPLOIS DES REDACTEURS TERRITORIAUX**

**Liste d'aptitude  
pour l'accès au cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux  
- grade de rédacteur -  
(ancienneté)**

**- Année 2024 -**

LE PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL DE LA CREUSE

VU le Code général de la fonction publique ;

VU les articles L522-1 à L522-5 et L522-23 à L522-31 du Code général de la fonction publique ;

VU le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale notamment les articles 21, 22 et 24 ;

VU le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010, modifié, portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la Fonction Publique Territoriale ;

VU le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012, modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux et l'ensemble des dispositions statutaires applicables à ce cadre d'emplois ;

VU l'arrêté n°2021-215 en date du 16 décembre 2021 portant sur les lignes directrices de gestion après avis des membres du Comité Technique compétent ;

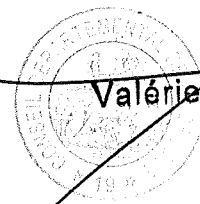
**ARRETE**

**Article 1** : La liste d'aptitude au titre de la promotion interne, par ancienneté, pour l'accès au cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux - **grade de rédacteur** - est arrêtée comme suit :

**- AUMEUNIER Séverine**

**Article 2** : M. le Directeur Général des Services du département est chargé de transmettre en copie l'ampliation du présent arrêté à M. le Préfet de la Creuse et à M. le Président du Centre de Gestion de la Creuse.

FAIT A GUERET, le 11 juillet 2024  
LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL



**Valérie SIMONET**

Direction des Ressources Humaines  
Service Gestion Administrative  
**AR 2024-2700**

**CADRE D'EMPLOIS DES TECHNICIENS TERRITORIAUX**

**Liste d'aptitude  
pour l'accès au cadre d'emplois des techniciens territoriaux  
- grade de technicien -**

**- Année 2024 -**

LE PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL DE LA CREUSE

VU le Code général de la fonction publique ;

VU les articles L522-1 à L522-5 et L522-23 à L522-31 du Code général de la fonction publique ;

VU le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale notamment les articles 21, 22 et 24 ;

VU le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010, modifié, portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la Fonction Publique Territoriale ;

VU le décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010, modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux et l'ensemble des dispositions statutaires applicables à ce cadre d'emplois ;

VU l'arrêté n°2021-215 en date du 16 décembre 2021 portant sur les lignes directrices de gestion après avis des membres du Comité Technique compétent ;

**ARRETE**

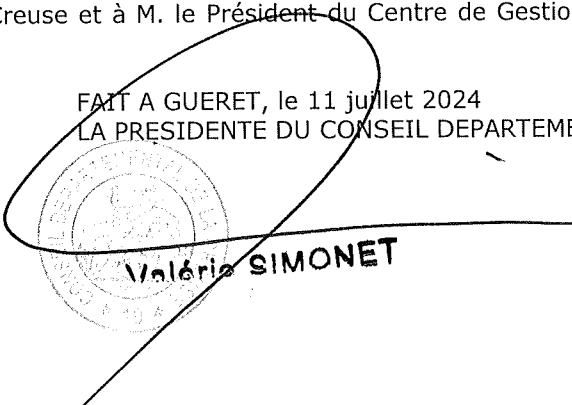
**Article 1** : La liste d'aptitude au titre de la promotion interne pour l'accès au cadre d'emplois des techniciens territoriaux - **grade de technicien** - est arrêtée comme suit :

- **AUMEUNIER Didier**
- **VAREILLAUD Jean-Marc**

**Article 2** : M. le Directeur Général des Services du département est chargé de transmettre ampliation du présent arrêté à M. le Préfet de la Creuse et à M. le Président du Centre de Gestion de la Creuse.

FAIT A GUERET, le 11 juillet 2024

LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

  
Valérie SIMONET

Direction des Ressources Humaines  
Service Gestion Administrative  
**AR 2024-2707**

**CADRE D'EMPLOIS DES AGENTS DE MAITRISE TERRITORIAUX**

**Liste d'aptitude  
pour l'accès au cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux  
- grade d'agent de maîtrise -  
(au titre de l'ancienneté)**

**- Année 2024 -**

LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CREUSE

VU le Code général de la fonction publique ;

VU les articles L522-1 à L522-5 et L522-23 à L522-31 du Code général de la fonction publique ;

VU le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale notamment les articles 21, 22 et 24 ;

VU le décret n° 88-547 du 6 mai 1988, modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux et l'ensemble des dispositions statutaires applicables à ce cadre d'emplois ;

VU l'arrêté n°2021-215 en date du 16 décembre 2021 portant sur les lignes directrices de gestion après avis des membres du Comité Technique compétent ;

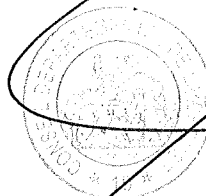
**A R R E T E**

**Article 1** : La liste d'aptitude au titre de la promotion interne pour l'accès au cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux - **grade d'agent de maîtrise** - est arrêtée comme suit :

- **BONVALOT Christophe**
- **BOURDAUD Cyril**
- **CONORT Anita**
- **HARTMAN Christian**
- **LABARRE Michel**
- **MENADIER Thierry**

**Article 2** : M. le Directeur Général des Services du département est chargé de transmettre en copie l'arrêté au M. le Préfet de la Creuse et à M. le Président du Centre de Gestion de la Creuse.

FAIT A GUERET, le 11 juillet 2024  
LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL



Direction des Ressources Humaines  
Service Gestion Administrative  
**AR 2024-2708**

**CADRE D'EMPLOIS  
DES AGENTS DE MAITRISE TERRITORIAUX**

**Liste d'aptitude  
pour l'accès au cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux  
- grade d'agent de maîtrise -  
(après examen professionnel)**

**- Année 2024 -**

LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CREUSE

VU le Code général de la fonction publique ;

VU les articles L522-1 à L522-5 et L522-23 à L522-31 du Code général de la fonction publique ;

VU le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale notamment les articles 21, 22 et 24 ;

VU le décret n° 88-547 du 6 mai 1988, modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux et l'ensemble des dispositions statutaires applicables à ce cadre d'emplois ;

VU l'arrêté n°2021-215 en date du 16 décembre 2021 portant sur les lignes directrices de gestion après avis des membres du Comité Technique compétent ;

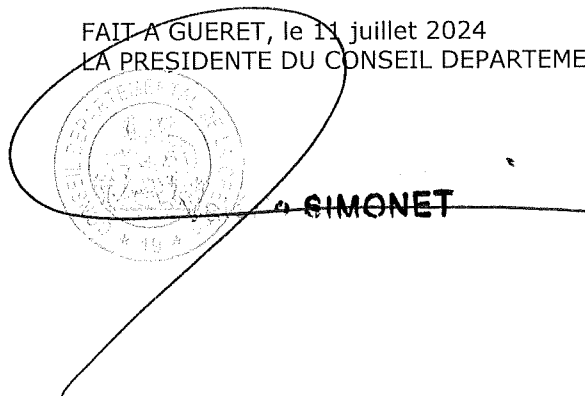
**A R R E T E**

**Article 1** : La liste d'aptitude au titre de la promotion interne, après examen professionnel, pour l'accès au cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux – **grade d'agent de maîtrise** – est arrêtée comme suit :

- **COLOMBIER Laurent**
- **MALTERRE Guillaume**
- **VERDIER Anthony**

**Article 2** : M. le Directeur Général des Services du département est chargé de transmettre l'ampliation du présent arrêté à M. le Préfet de la Creuse et à M. le Président du Centre de Gestion de la Creuse.

FAIT A GUERET, le 11 juillet 2024  
LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL



The image shows the official seal of the Creuse Departmental Council, which is circular and contains the text 'LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CREUSE' and '1964'. A large, stylized handwritten signature in black ink is written over the seal and extends to the right, ending with the name 'SIMONET' printed in bold capital letters.